



fermeture du local poubelles inutilisé

Par **droudrou**, le **19/01/2012** à **17:32**

Bonjour,

Nous sommes dans un lotissement de 5 maisons individuelles, non géré en copropriété.

Il existe un local poubelles commun au lotissement. Ce dernier n'étant pas utilisé, je souhaiterais savoir, avec l'accord des 4 autres propriétaires, la procédure à appliquer pour pouvoir fermer ce local qui n'est pas utilisé dans sa vraie fonction (plutôt comme dépotoir) et de plus les 5 poubelles ne peuvent rentrer à l'intérieur (superficie de 1m20 par 1m20)

Quelle procédure légale faut-il appliquer ?

Merci

Par **pieton78**, le **22/01/2012** à **17:58**

Vous êtes en lotissement donc en copropriété de fait!

Selon ce que vous avez en commun (terrains; voirie; local) vous pouvez gérer en ASL.

Pour détourner le local de son usage il vous faut faire une Assemblée générale, inscrire une résolution allant dans ce sens et voter à la majorité de l'art. 26

(réunir à la fois les deux tiers des voix et la majorité de tous les copropriétaires, présents ou non).